

ils ne sont pas non plus tous conformes à ses vues, et c'est ainsi qu'il a pu enlever ceux qu'il croit utiles et rejeter ceux qu'il ne croit pas tels.

Duymaer van Twist. Si on voulait satisfaire chaque opinion personnelle, il serait impossible de faire une loi quelconque et même encore une comme celle qui nous occupe en ce moment. C'est tellement vrai, dit l'orateur, qu'il est arrivé que parmi les hommes qui composent le gouvernement, il s'en trouve dont l'opinion individuelle n'est accordée ni avec les projets présentés par eux. Or, il ne saurait être question ici d'exprimer son opinion sur tel ou tel système, sur tel ou tel point; il se s'agit que de se déclarer pour ou contre, question fort simple qu'il faut résoudre promptement dans l'intérêt du pays; car la nécessité de la révision de la Loi-Fondamentale est reconnue, elle a grandi à mesure que le gouvernement semblait y être opposé, et les 27 projets présentés n'ont-ils pas été une déception pour la nation, la commission chargée par le Roi d'élaborer un projet de constitution a établi le fondement sur lequel le gouvernement a basé son travail. On ne saurait méconnaître, dit l'orateur, que les projets contiennent beaucoup d'améliorations, et il croit que le système proposé par le gouvernement est celui qui convient le mieux dans les circonstances actuelles. Il s'agit, parce qu'il le croit bon quant à présent et pour l'avenir, non pas qu'il pense qu'on puisse faire des constitutions destinées à servir éternellement. Les constitutions changent avec les besoins.

Honorable membre conclut en disant qu'il est inutile de jouer et de défendre ce qu'on approuve, et de s'attendre longuement sur des objections que tel ou tel projet pouvait soulever. Aussi pense-t-il qu'il ne s'agit ici que de répondre; j'admets ou je rejette.

M. Gouverneur annonce qu'il ne s'était pas proposé de prendre la parole. Mais ce qui a été dit dans la séance d'avant-hier par l'honorable député de la Gueldre sur la suppression du placet, ne lui permet pas de garder le silence.

L'orateur, tout en rendant justice aux bonnes intentions et à l'esprit de tolérance de son honorable collègue, pense qu'il est de son devoir de s'élever avec toute l'énergie dont il est capable contre les idées émises par lui. Il partage complètement l'opinion qui a été émise hier par ses collègues du Brabant-Septrional: le placet est pour la religion catholique ce que la censure est pour la liberté de la presse. Au reste, ajoute M. Gouverneur, ce n'est point en maintenant le placet qu'on empêchera les jésuites de venir s'établir dans les Pays-Bas; ils y viendront en vertu de l'art. 4 de la Loi-Fondamentale, et on n'empêcherait pas non plus le synode d'Amsterdam de se réunir, le droit de réunion est autorisé. On le voit, ce qu'on veut obtenir véritablement par le maintien du placet ne saurait être obtenu; ce serait donc mettre des entraves inutiles aux libertés de la religion catholique.

M. Oppardus Alewyn. Après avoir parcouru longuement l'histoire depuis les années qui ont précédé la révolution belge de 1830; l'honorable membre entre dans quelques détails sur les projets présentés par le gouvernement. Il commence par la question relative à la participation de la majorité des habitants à la révision de la Loi-Fondamentale, et que l'Église dominante doit faire le sacrifice de quelques opinions personnelles pour le bien-être de son pays. Il termine en disant que l'œuvre de la constitution; car lui aussi il n'approuve pas tous les projets du gouvernement; aussi se réserve-t-il de faire connaître plus tard son opinion sur ceux qui lui paraissent incompatibles avec le bien-être du pays.

M. Kien prononce un long discours qui est écouté avec la plus grande attention. L'orateur explique les motifs qui l'ont toujours guidés dans sa carrière politique. Il n'a pas appelé de ses vœux les changements qui se sont opérés. Cependant il ne refusera pas sa coopération à l'œuvre importante de la Loi-Fondamentale. Lui aussi, il saura faire le sacrifice de quelques-uns de ses opinions, mais jamais de ses convictions intimes. Il fera connaître plus tard séparément son opinion sur les projets qu'il croira devoir combattre.

M. Nedermeyer van Rosenthal est d'avis qu'il est mieux valu ne pas entreprendre à la fois l'œuvre complète de la révision; il aurait préféré y arriver graduellement. Les réformes ne sont véritablement durables que lorsqu'elles ont été adoptées peu à peu suivant les besoins du moment. C'est ainsi que s'est formée la constitution Britannique. On dit que c'est le vœu de la nation; pour cela il faudrait que la majorité de la nation se fut prononcée. L'orateur croit qu'il est dangereux de se laisser impressionner par les événements qui se passent dans le monde. C'est cette opinion qui lui a inspiré la résolution de ne pas occuper la Chambre de nos occupations actuelles, mais de la laisser abandonner à la nouvelle législature. On ne saurait établir les institutions politiques qu'on veut sans la participation de la nation. M. Nedermeyer van Rosenthal proteste contre toute tentative de sa part.

M. van Dam van Twist dit qu'il n'avait pas l'intention de prendre une seconde fois la parole dans la discussion générale; mais il s'est vu forcé par ce qui a été avancé par les deux derniers orateurs. On a beaucoup parlé de la révision de la Loi-Fondamentale, mais on a blâmé ceux qui se sont trouvés les interprètes de la nation pour en faire connaître les vœux. Maintenant qu'il est sérieusement question de la révision, on vient nous dire de ne y procéder que graduellement, et non en une seule fois. On attribue le crime de la nation à son indifférence en matière politique, on y prenne garde! c'est un terrain dangereux sur lequel on veut nous entraîner. Lorsqu'en Belgique un membre de la chambre des représentants dit: *la liberté de la France fera le tour de l'Europe*, le ministre lui répond: *Elle n'a rien à faire en Belgique, car nous la possédons déjà.* Pour que nous en puissions dire autant, il faut donner à la nation les libertés qu'elle a le droit de demander. Dieu nous préserve du jour où la voix de la nation viendrait à se faire entendre! L'honorable membre ne demande pas qu'on fasse violence à ses convictions, il serait le premier à désapprouver une pareille conviction, mais il faut savoir faire le sacrifice de quelques opinions personnelles.

Le ministre de la justice prend ensuite la parole. Son Excellence répondra en temps opportun aux observations déjà faites. Elle sera faite, mais il y a un point dont elle croit maintenant devoir parler à la Chambre. Il y a en Europe deux États qui se distinguent par le maintien de l'ordre au milieu

du bouleversement général. Cet heureux résultat a été obtenu en Belgique par l'extension des lois électorales, en Hollande, par la promesse du Roi que la révision de la Loi-Fondamentale aurait lieu, et la commission nommée par S. M. a été d'avis qu'il fallait donner à la nation les libertés auxquelles elle a le droit de prétendre; les élections directes.

Les plus grands souverains de l'Europe ont témoigné leur admiration au Roi de la sagesse et de la prudence qu'il a montrées dans ces temps critiques, et à la nation qui par son attitude calme s'est élevée au rang qu'elle mérite d'occuper. Le Roi a travaillé avec le plus grand soin à l'élaboration de la constitution, telle qu'elle est présentée à la Chambre, et c'est avec le même soin que S. M. a suivi toutes les délibérations auxquelles elle a donné lieu jusqu'ici.

L'espoir du Roi est maintenant dans la Chambre. S. M. lui demande le plus grand sacrifice qu'on puisse exiger d'elle; par l'adoption de la nouvelle Loi-Fondamentale la Chambre actuelle aura cessé d'exister; mais elle se sera érigé dans le cœur de la nation un monument impérissable, bien préférable à tous les monuments de marbre ou d'airain.

(Ce discours est suivi de nombreuses marques d'approbation par les tribunes. M. le président annonce qu'en cas de récidive il fera évacuer les tribunes.)

La discussion générale est terminée. Avant de passer à celle des projets, M. de Goltstein propose de suspendre la séance jusqu'à demain, lors des discussions sur la Loi-Fondamentale, savoir article par article.

M. Romme s'oppose à ce mode; il dit que la tension des esprits s'augmente en prolongeant par trop les débats.

Le ministre de l'intérieur dit que le gouvernement désire également d'adopter un mode qui tirerait trop en longueur les discussions. Non pas, ajoute-t-il, qu'il faille suspendre l'adoption des projets sans discussion, mais il ne faut pas perdre un temps précieux en débats inutiles. Le gouvernement et la Chambre ont suffisamment examiné et étudié les projets de loi; on y a apporté modification sur modification; il est temps qu'on termine ces débats.

Après que **M. van Goltstein** eut répliqué à M. le ministre, MM. Schooneveld et Van Dam van Isselt prirent encore la parole contre la proposition.

La Chambre consultée décide qu'elle mettra en discussion les projets sans ouvrir les débats sur chaque article.

(La séance continue.)

NOUVELLES D'ITALIE.

L'Opinion de Turin publiée dans son n° du 12 août la pièce officielle qui suit:

NOTIFICATION.

Les besoins et les fatigues d'une campagne qui a duré plus de 4 mois, soutenus avec une fermeté et une constance à toute épreuve par notre brave armée, les contrariétés atmosphériques qui sont venues aggraver les peines des soldats, les maladies provenant en partie de l'insalubrité locale et en partie de la chaleur excessive, ont affaibli l'énergie des troupes. Nous avons compris alors la nécessité d'un repos temporaire, dans le but de pouvoir continuer la guerre avec efficacité et succès. Nous nous sommes déterminés à suspendre temporairement les hostilités et à établir une suspension d'armes pendant six semaines, à compter de ce jour-ci-après:

Art. 1. La ligne de démarcation entre les deux armées, sera la frontière même des États respectifs.

Art. 2. Les forteresses de Peschiera, Roca d'Anfo et Osopo seront évacuées par les troupes sardes et alliées, et remises aux troupes de S. M. I. La remise de chacune de ces places aura lieu 3 jours après la notification de la présente convention. Dans ces places, le matériel de dépôt appartenant à l'Autriche, sera rendu. Les troupes sardes et alliées emporteront avec elles tout leur matériel, armes, munitions et habillements y apportés. Elles rentreront par étapes régulières, et par la voie la plus courte dans les États de S. M. Sardes.

Art. 3. Les États de Modène, de Parme et la ville de Plaisance, avec son territoire qui lui est assigné comme place de guerre, seront évacués par les troupes de S. M. le roi de Sardaigne, trois jours après la notification de la présente.

Art. 4. La présente convention sera étendue également à la ville de Venise et à la terre ferme vénitienne. Les forces militaires de terre et de mer sardes abandonneront la ville, les forts et les ports de cette place pour rentrer dans les États sardes. Les troupes de terre pourront effectuer leur retraite par terre et par étapes sur une route déterminée.

Art. 5. Les personnes et les propriétés dans les lieux précités sont placées sous la protection du gouvernement impérial.

Art. 6. Le présent armistice durera six semaines pour donner cours aux négociations de paix. A l'expiration du terme, il sera prolongé d'un commun accord, ou dénoncé huit jours avant la reprise des hostilités.

Art. 7. Il sera nommé réciproquement des commissaires pour l'exécution plus facile et à l'amiable des susdits articles.

Quartier-général de Milan, le 9 août 1848.

Signé à l'original, comte de Cavour, lieutenant-général, chef d'état-major-général de l'armée sardes.

Le lieutenant-général, chef d'état-major-général de l'armée autrichienne.

Par ordre du roi, au quartier-général de Vigevano, le 10 août.

Le lieutenant-général, chef d'état-major-général, SALASCO.

On lit dans l'Opinion du 12 août.

L'armée piémontaise est dans un triste état, c'est à peine si chaque régiment compte 5 à 600 hommes. Il entre sans cesse dans les hôpitaux des hommes atteints par les fièvres; le soldat est démoralisé et veut rentrer dans ses foyers; on ne peut pas le faire, il se mutine. Les officiers ne veulent plus se battre. On écrit au roi bien des choses.

Les forces de Radetzky sont de 70,000 hommes qui s'étendent du Tyrol et del'Isongo au Tessin.

Milan on demande 25,000 soldats par jour, ce qui signifie qu'il n'y a pas plus de 25,000 Autrichiens, Venise, Osopo, Roca d'Anfo et Plaisance tenant encore demandent 25,000 hommes. L'oppression contre la législation et le gouvernement de Parme, Reggio et Modène en exigent 15,000. Il est donc évident qu'il n'y a pas assez de forces pour tenter un mouvement au-delà du Tessin. Il lui faudrait pour cela 50,000 hommes qu'il n'a pas.

Au 7 août les troupes piémontaises occupaient ces positions: 1^{er} corps d'armée, 1^{re} division à Cova, 2^e à Cassalnova, 2^e corps d'armée, 3^e division à Romantino et Galliste, division de

réserve à Vigevano. — Division lombarde à Trente. Sous Parme, troupes toscanes. A Gravelona et Gombolo, brigades de cavalerie; à Causia, le grand parc d'artillerie. A Gravelona, les petits parcs des deux corps d'armée; à Casale les équipages de ponts. A Vigevano le quartier-général principal.

(Corriere Mercantile du 11.)

On lit dans le Courrier Mercantile de Gènes du 11 août, la proclamation suivante du roi de Sardaigne:

Peuples du royaume, l'indépendance de la terre italienne m'a poussé à faire la guerre à notre ennemi commun. Secouru par la valeur de mes soldats, la victoire a d'abord semblé me sourire. Ni moi, ni mes fils avons reculé devant le danger. La sainteté de la cause que nous défendions redoublait notre courage. Malgré cela, les faveurs de la fortune furent de courte durée; l'ennemi reçut des renforts, et il n'eut à combattre que mon armée. Le manque de vivres nous a forcés à abandonner les positions que nous avions conquises et la portion de l'Italie que nos armes avaient rendue libre. J'ai pris la résolution de défendre Milan, mais l'armée, épuisée par de longues fatigues (car la vigueur des braves soldats a aussi ses limites), ne pouvait tenir la campagne. Il nous était impossible de défendre Milan, privés que nous étions d'argent, de munitions de guerre et de bouche.

Le courage des habitants eût peut-être pu résister quelques jours à l'ennemi, en s'ensuyant sous les ruines de la cité, mais sans espoir de vaincre l'ennemi, je commençai une négociation avec le concours des Milanais eux-mêmes, et une convention fut souscrite. Je n'ignore pas les accusations dont quelques hommes ont cherché à ternir mon nom; mais Dieu et ma conscience sont témoins de la pureté de mes intentions, et j'abandonne à l'impartialité de l'histoire le jugement de ma conduite.

Une trêve de sept semaines a été conclue. Pendant ce temps nous obtiendrons des conditions honorables de paix, ou nous retournerons combattre. Mon cœur a toujours battu pour l'indépendance de l'Italie, mais l'Italie n'a pas encore fait connaître au monde ce qu'elle peut faire par elle-même.

Peuples du royaume, montrez-vous forts dans ce premier moment. Réfléchissez aux institutions libérales dont vous jouissez, vous m'avez fait connaître vos vœux; non-seulement j'y ai cédé, mais encore j'ai la ferme volonté de rester en tout temps fidèle à mes promesses. Je me rappelle avec émotion de toutes les batailles retentit encore à mes oreilles. Ayez confiance en votre roi, la cause de l'indépendance italienne n'est pas encore perdue.

Donné à Vigevano, le 10 août 1848. CHARLES-ALBERT.

BOMBARDERMENT DE BOLOGNE.

Le 8 août une lutte acharnée a eu lieu entre les Bolognais et les Autrichiens. Ceux-ci, chassés de la ville, se sont retirés à Montagnola, que les Bolognais ont enlevé d'assaut. Le lendemain les Autrichiens se disposaient à attaquer de nouveau Bologne, à la bombarder. Le même jour, le corps diplomatique résidant à Florence, envoya au général Welden une protestation. On ignore encore le résultat.

Bolognais. Le 9 août M. Bianchetti, professeur de droit à l'université de Florence, a été nommé médiateur des événements. Après l'arrivée du général Welden en au prolégat l'ordre de lui livrer sur-le-champ les auteurs de la résistance et quelques-uns des notables de Bologne en tant qu'otages. M. Bianchetti s'offrit généreusement à prendre l'otage. Alors le peuple se souleva et ne voulut pas que le projet se soumit à un pareil ordre. Welden fit entrer dans Bologne un corps de troupes de 4000 hommes. Le peuple attaqua et chassa les Autrichiens. Les Autrichiens établirent alors une batterie sur une montagne et commencèrent à bombarder la ville; les paysans vinrent en aide aux bourgeois et obligèrent l'ennemi à cesser le feu. Les Bolognais vainqueurs ont expédié courriers à toutes les villes de la Romagne pour demander secours. On fit donc à Florence le bataillon des soldats nationaux. Pourquoi ne leur envoie-t-on pas un secours?

Bologne, le 9 août, heures du matin. — Les Bolognais ont chassé les Autrichiens de la ville, et leur ont fait 27 prisonniers. Bologne est dans les mains du peuple, et près d'être attaqué de nouveau par les Autrichiens, qui ont dû recevoir des renforts de San Felice et de ceux du Contado. Ils ont reçu à coups de canon les Autrichiens à 2 milles de la ville. Le 10 août 1848. — Le bombardement a commencé et les Autrichiens ont jeté des bombes sur la ville. Le faubourg a déjà été pillé et incendié, mais la population est résolue à résister jusqu'à la dernière goutte de son sang. (Gaz. de Bologne.)

Protestation du corps diplomatique résidant à Florence, adressée au général Welden, immédiatement après l'arrivée de la nouvelle du bombardement de Bologne.

Les soussignés, ambassadeurs accrédités auprès de Votre Excellence de Toscane, cédant au désir de voir cesser une aussi déplorable, viennent protester devant Votre Excellence des sentiments de douleur qu'ils ont éprouvés à la nouvelle des événements qui, depuis hier, ont ensanglanté Bologne, et vous priez de faire cesser ce bombardement qui jette une population chère de plus terribles angoisses et qui est poursuivie par les lois de la manité et les maximes de la civilisation.

Les soussignés, convaincus que les sentiments dont ils sont animés seront appréciés par Votre Excellence, saisissent l'occasion de vous donner l'assurance de leur haute considération.

Florence, 9 août 1848. (Suivent les signatures.)

NOUVELLES DE ROME.

Rome, 7 Août. — Le ministre de la justice a fait à la Chambre des députés, la déclaration suivante de la part du Roi: S. S. considère l'entrée des Autrichiens dans les États pontificaux comme une offense à la dignité personnelle et à la qualité de souverain pontife.

2. S. S. se propose d'envoyer un corps de généraux, une députation composée de cardinal Marinelli, de M. Corsini, et Simonetti, pour solliciter l'ordre de se retirer menaçant le général des troupes impériales d'employer les moyens en son pouvoir, pour obtenir cette évacuation.

3. S. S. n'a jamais eu l'intention de suspendre l'ordre d'empêcher l'exécution des mesures militaires, et d'empêcher le ministre de la guerre pour la République de l'Etat.

Rome, 8 Août. — La Chambre des députés a décidé à l'unanimité qu'un appel serait adressé au Roi, et qu'il serait communiqué officiellement à l'ambassadeur pour l'envoyer à

ouest; Balaklava, au sud-est de Sevastopol; Yalta et Sudak sur la côte méridionale.

V. — DETROIT DE KERTCHI.

La mer d'Azof communique avec la mer Noire par le détroit de Kertchi ou d'Yenikalé, dont la largeur est très-inégale. Les difficultés que présente la mer d'Azof aux navigateurs, et l'impossibilité de soumettre les côtes à un système de surveillance efficace et rigide, sont les véritables raisons qui le tiennent fermé à tous les vaisseaux sujets à une quarantaine. Cet état de choses a ses avantages comme ses inconvénients. Il est avantageux en ce qu'il accroit le commerce de cabotage, et contribue largement à la prospérité de Kertchi, qui devient ainsi nécessairement l'entrepôt de tout le commerce de la mer d'Azof. Malgré toute la beauté et la sécurité du port de Teodosia, le gouvernement russe a cru voir dans la situation de Kertchi un titre naturel qui destine cette ville au premier rang.

KERTCHI, qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Panticapæum, à l'endroit où les Génois élevèrent la forteresse de Cerco, est situé sur la rive nord de l'Épire Cimmérienne, à seize verstes du détroit de Kertchi dans la mer d'Azof, et à trente-cinq verstes de sa jonction avec la mer Noire (latitude de 45°). La largeur du port est d'environ deux milles et trois quarts, la longueur de deux milles et un quart. Son entrée est au sud-est, et sa profondeur près de la rive est de douze pieds. A une distance de deux milles et un quart de la côte, la profondeur n'est encoque que de quinze pieds. A l'entrée se trouve un banc de sable, mais il n'en est pas moins très sûr, et il est rare que les glaces le couvrent en entier. Cependant, les navires d'un tonnage moyen ne peuvent pas y atterrir; ils sont obligés de jeter l'ancre dans le détroit, ce qui paraît être naturellement la navigation.

La population de Kertchi s'élève à plus de dix-huit cents habitants. Dans les dernières années, elle a montré ses premiers progrès. Les facilités de toutes sortes ont été accordées. On y a élevé un vaste port, et les grandes facilités ont été accordées aux armateurs pour la construction des vaisseaux côtiers, des barques, des lodks. Jusqu'en 1891, le commerce de Kertchi avec le dehors est peu important, et se réduit aux ports de l'Anatolie, de la Mingrécie, de la Circassie et de l'Archipel. On y expédie annuellement près de 700 à 900,000 pouds de sel pour les villes de la mer d'Azof. Les vaisseaux portent en retour des laines, des céréales, de la farine, des cuirs, du fer, des vins du Don, qu'ils vont chercher à Rostov et à Rostov.

Un port de première classe établi à Kertchi paye une patente annuelle de 240 roubles papier; mais cette patente grandit si ses affaires s'étendent au-delà des limites de la ville.

II. ENIKALÉ. Enikalé, séjour d'un grand nombre de pêcheurs grecs, est situé sur le promontoire de Panthemium, cinq milles à l'est de Kertchi. Près de la ville et sur le sommet d'un rocher à pic s'élève une forteresse qui porte le même nom, et où les vaisseaux peuvent jeter l'ancre à environ deux milles de la côte (le farlong égale 201 mètres 16 centimètres), dans une profondeur de quinze à seize pieds d'eau. C'est Enikalé qui a le privilège de fournir les pilotes qui dirigent les vaisseaux dans les passages difficiles du détroit.

VI. — PORTS DE LA MER D'AZOF.

Toute la côte orientale de la Crimée que baignent les eaux de la mer Noire ou du golfe Sinus, s'étend au nord-ouest jusqu'à l'isthme de Péréop, et au sud-est de la mer d'Azof que par une ligne de terre extrêmement étroite. Sur toute cette côte, dentelée, tourmentée à l'infinité, on ne compte que deux ports, et c'est seulement à la limite méridionale de la steppe Nogai, près du cap Berdiansk, qu'un port a été récemment construit, qui rompt la monotone langueur de ces régions.

I. BERDIANSK. — Ce port, assis à l'embouchure de la petite rivière de Berdian, est sûr et bon. Il sert même souvent de refuge aux vaisseaux qui se dirigent sur Taganrog, et qui fatiguent les violentes vagues de l'Est. C'est en 1830 qu'on en a commencé le commerce, afin de faciliter le commerce entre les ports de la Russie méridionale, Berdiansk et Taganrog. Le port de Berdiansk est situé à environ deux milles de Bieloseraï, se trouve un banc de sable; mais en général la navigation est facile, et la profondeur des eaux, même près des côtes, est de seize à vingt-cinq pieds. Berdiansk contient aujourd'hui quelques douzaines d'habitations éloignées de soixante verstes de Mariupol, et de cent quarante verstes de l'Épire Cimmérienne; le grand avantage de ce port consiste en ce que la navigation y commence plus tôt et y finit plus tard qu'à Mariupol et Taganrog.

NECROLOGIE.

Le célèbre chimiste J. J. Berzelius est décédé à Stockholm le 7 août. Il est né à Rinköping, le 29 août 1779. — George Stephenson, l'habile ingénieur dont la réputation est universelle, et à qui l'on doit principalement le perfectionnement et le développement des chemins de fer, vient de mourir dans le Derbyshire en Angleterre, le 12 de ce mois, à l'âge de 67 ans.

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

SAMEDI 15 AOUT 1848. (REPRÉSENTATION N° 83.) ROBERT LE DIABLE, opéra en cinq actes, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique de G. Meyerbeer. Représentation à 6 heures et demie.

ANNONCES.

EN VENTE.

chez M. DE WILKINSON, Hoofdwijk, à Rotterdam; chez M. TARRIDE, Longue rue de l'Écu, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, Place de la Bourse, à Paris.

NOUVELLE ÉDITION, AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES.

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE.

(TRADUCTION EN FRANÇAIS) AVEC QUARANTE GRAVURES. PRIX: 5 FR. — sous enveloppe.

Travail médical sur le mariage et ses secrets, des troubles, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les troubles de la vieillesse, de quarante figures coloriées sur l'anatomie, la physiologie, et les maladies des organes de la génération; expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effets produits sur eux par l'abus, les excès, etc., avec les observations faites sur les hommes secrets des collèges; la faiblesse nerveuse; la dévotion, le répentement de l'Écriture, les indigestions, l'hydropisie, la jaunisse, les éruptions, les humeurs, le phlegme, etc.; par le docteur Samuel Acin consultant, 37, Bedford Square, à Londres, membre de l'Académie de médecine, membre honoraire de la société médicale de Londres, et de plusieurs sociétés pharmaciennes de sa ville, etc., etc. Inconnu en France, ce précieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, et on le trouve en Angleterre en peu de temps. On le trouve suffisamment.

De Boekhandelaren GEBROEDERS DIEDERICHS te Amsterdam, hebben uitgegeven en alom verkonden:

HET PROSPECTUS EN DE 5 EERSTE BLADEN VAN EEN HOOGSTBELANGRIJK WERK, GETITELD:

ONZE TIJD, NERKWAARDIGE GEBURTENNISSEN ONZER DAGEN

op het gebied van STAATKUNDE, GESCHIEDENIS, LAND- EN VOLKENKUNDE, KUNSTEN, WETENSCHAPPEN, NIJVERHEID, ENZ.

MITSGADERS LEVENS- EN KARAKTERSCHETSSEN VAN VERMAARDE TIJDGENOOTEN, zamengesteld door

EENE VEREENIGING VAN LETTERKUNDIGEN. (STREKKENDE TEVENN TOT VERVOLG OP ALLE BESTAANDE ENCYCLOPEDIËN.)

De reeds verkrijgbaar gestelde VIJF EERSTE BLADEN, bevatten: 1° De Fransche Omwenteling van 1848, TOT NA DE JUNI-DAGEN.

2° Zwart, Rood en Goud: DE DUITSCHE RIJKS-KLEUREN. 3° Karel-Albert van Carignan, KONING VAN SARDINIË.

Dit WERK, waarvan de goedkoopheid zonder wederzeggende is, en dat gelijken tred zal houden met het GEBROEDERS DIEDERICHS WERK, op het gebied van Staatkunde, Geschiedenis, Land- en Volkenkunde, Kunsten, Wetenschappen en Nijverheid, wordt aan ieder aanbieder, die eenigen prijs stelt, om op de hoogte zijns tijds te blijven; men leze deswege in de meest geachte Dagbladen de daarop geveldde gunstige beoordeelingen en aankondigingen.

Voor de overige bijzonderheden en voorwaarden tot Inkoop, gelieve men het, in de voorgaande Boekwinkels, gratis verkrijgbaar gestelde prospectus, te lezen en worden de resp. Intekenaars tevens verzocht de Inschrijvings-Biljet, overzonden aan hunnen gewonen Boekverkoper of wel aan de Uitgever te doen geworden, ten einde geene voortgang der op de pers zijnde Bladen 6-8 te onderbreken, welke drie Ekenen worden Beschikt: 1° Karel-Albert van Carignan, KONING VAN SARDINIË. (Verloofde in Slot.)

2° De Sleswijk Holsteinsche Onafhankelijkheid. 3° Chateaubriand. 4° Nederlandsch Regt op Limburg. 5° De Overlandpost. 6° Het Communisme en Socialisme onzer dagen. (Begin.)

PARTIE COMMERCIALE.

MARCHANDISES, DENREES COLONIALES. AMSTERDAM, 17 AOUT. — Il a été vendu aujourd'hui 195 bottes fanons de baleine provenant de la vente publique du 15 courant; les prix n'en sont par exactement connus.

Hier on a disposé de première main 19 boues. Tabak Maryland par Pioneer et 30 boues idem par Maria et aujourd'hui encore 40 b. Maryland par Pioneer. Les 654 kr. Sucre Java exposés hier, aux enchères publiques ont tous été adjugés aux prix de fl. 23 1/2 à fl. 27 3/4.

DELFT, 17 AOUT. — Prix du Beurre fl. 34 à fl. 38. SCHIEDAM, 17 AOUT. — Grains de blé 18.50, degré d'Amsterdam fl. 19.75, futaile et impôts non compris.

VENTES PUBLIQUES ANNONCÉES.

A AMSTERDAM. 21 AOUT. 59 bil. Bois d'Acacia, 7 bil. Bois de Satin, 40 pl. Bois de Surinam. 31 108 paq. Tabac. 25 SEPTEMBRE. 207 caisses Cacaos de Java. 151 caisses Cochénille de Java.

A ROTTERDAM. 23 AOUT. 593 bil. Bois d'Acacia, 7 bil. Bois de Satin, 40 pl. Bois de Surinam. 23 608 billes et billets Bois d'Acacia. 24 2227 b. Café du Brésil.

21 SEPTEMBRE. 707 caisses, 1152 demi et quarts de caisses Indigo de Java. 139 caisses Cochénille de Java.

A SCHIEDAM. 19 AOUT. Env. 110 last Orge de Courlander.

ANVERS, 17 AOUT. — Riz: On a vendu 1,000 balles Java blanc, belle qualité, à fl. 11, et 500 balles Acajou et Madras, à fl. 6 3/8, en consommation.

SUCRE BRUT: On a vendu publiquement cette après-midi 390 caisses Havane blond avarié, de fr. 27 à 29 1/2 par 50 kg. entrepôt étranger et entrepôt national.

LIVERPOOL, 14 AOUT. — Coton: Les ventes sont de 4,000 à 5,000 b. dont 400 d'Amérique pour l'exportation. Les affaires comprennent 4,000 b. d'Amérique de 4 1/2 d. à 5 3/4 d.; 200 Pernam et Maranham de 4 5/8 d. à 5 1/2 d.; 100 Egypte de 5 5/8 d. à 7 3/4 d.; 250 Surate de 2 5/8 d. Le marché a été avec plus de fermeté et, quoique la demande soit languissante, les détenteurs semblent avoir cependant plus de confiance. — 15 août. Les ventes sont de 3,000 à 4,000 b. dont 500 d'Amérique pour l'exportation. Les affaires comprennent 3,000 Amérique de 3 1/4 d. à 4 1/2 d.; 300 Pernam et Maranham de 4 1/2 d. à 5 1/4 d.; 100 Egypte de 5 1/2 d. à 5 5/8 d.; 200 Surate de 2 5/8 d. à 3 1/8 d.; 50 Sea Islands de 7 1/2 d. à 11 d. — Le marché a été calme à des prix sans variations.

HAVRE, 14 AOUT. — Coton: Les ventes en coton vont à 2,000 balles par petites lots; le tout pour les besoins de la filature, car la spéculation reste par continuation toute à fait étrangère dans les achats.

Notre marché reste dans une très bonne position avec des prix en nouvelle hausse de 1 c. pour l'ordinaire, sur les cours de la semaine précédente.

Cafés: prix bien tenus. On cote ce soir: 300 sacs café Java à 90 c. à l'acquitté; 52 sacs Haïti à 37 c. à l'entrepôt; 148 sacs dito à 38 c. dito. Bois: On a payé 8 fr. p. 75,000 kil. Tampico jaune.

Cuirs: Affaires suivies et prix fermes. Il s'est fait; 311 cuirs Montevideo secs à 60 fr.; 834 Buenos-Ayres à 60 fr.; 200 Rio salés verts à 18 fr.

SAINBOUR: Prix sans changement, mais bien soutenus. Il s'est traité ce matin 131 barils saïbourg d'Angade à 25 fr.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, Jeudi 17 Aout. — Dès l'ouverture de la bourse grand nombre d'acheteurs se sont présentés et le cours s'est amélioré d'une manière notable, ce qui a exercé également une influence favorable sur le cours des autres fonds hollandais. Les transactions étaient généralement très animées.

Les fonds espagnols étaient généralement plus volus et ont donné lieu à des affaires fort actives. Les Portugais ont également donné lieu à des affaires très animées et ont été négociés en hausse.

Les titres en général étaient très recherchés et particulièrement les inscriptions 6% et les certificats qui étaient fort demandés en hausse. Les autrichiens un peu plus faibles.

ROTTERDAM, Jeudi 17 Aout. — Des fonds hollandais les intégrales et le 4% se sont maintenus à leurs cours. Les affaires étaient peu actives. Les coupons espagnols étaient plus offerts. Les Mét. aut. 2 1/2% en hausse par suite de l'amélioration de leur cours à Vienne et à Francfort.

Les autres fonds n'ont pas donné lieu à des affaires de quelque importance. PARIS, Mercredi 16 Aout. — Il y avait au commencement de la bourse, des dispositions assez prononcées à la hausse; mais les cours d'ouverture n'ont pu être soutenus, et, au contraire, il y eut une réaction assez vive en baisse vers la clôture.

Ce dernier mouvement ne paraît avoir été produit que par les inquiétudes qu'inspirent aux spéculateurs la solution impossible à prévoir de l'affaire du rapport de l'enquête et les mouvements de troupes qu'on remarque dans Paris.

Le 3% a fait à 45.25 et rétro à 44.50, en baisse de 50 c. sur avant-hier. Le 5% ferme également en baisse de 50 c. à 72, après avoir fait 73.25. L'emprunt a varié entre 72.75, et 73, dernier cours, en baisse de 25 c.

A terme: Le 3% ferme à 44.75; le 5% à 72 fr. et l'emprunt n'a pas été coté. Les actions de la Banque de France ont fait 1650 et reste à 1635, en baisse de 5 fr. Les obligations de la ville sont montées de 750 à 1072.50 et les bons du trésor ont été négociés à 23% de perte.

Chemins de fer. — Peu d'affaires et de variations. Nous ne remarquons qu'une baisse de 3.75 sur le Marseille (215), et de 2.50 sur le Versaïlle (175) et le Havre. Les autres chemins restent à peu près comme avant-hier.

Fonds étrangers. — La demande continue sur les fonds belges qui ferment le 5% (1840) à 78 1/4 en hausse 1%; le 5% (1842) au même cours, en hausse de 1 1/4%; le 4 1/2% à 71 et la banque de Belgique à 635. L'emprunt romain est monté de 2 à 2 1/2; la rente de Naples n'a pas varié à 75. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers. Hors parquet on a fait du 3% int. d'Esp. 17 3/4 au cours.

LONDRES, Mercredi 16 Aout. — Le marché a été ferme sans beaucoup d'affaires. Les consolidés 86 3/8 à 1/2 à compte et 86 1/4 à 3/8 au comptant 3% réduit 86 3/8 à 5/8; 3 1/4% nouv. 87 à 1/8. Bons de l'économique 32 à 35 Consol. Holl. 44 1/4; dito à 70 à 71; 3% Esp. 27 7/8; Mexicains 165 3/4 à 7/8.

ANVERS, Jeudi 17 Aout. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges 5% a été traité à 78 5/8 et 78 1/2%; de 4 1/2% 71 1/4 à 71 A.; de 2 1/2% ouvert à 39 1/2 P., a été traité à 39 1/4, 1/8 et reste 39% cours. Fonds espagnols: 5% 83 3/8 fait; de 3% dette intérieure 83 1/2 A. 2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2% 39% cours.

FRANCFORT, Mercredi 16 Aout. — Nous avons à signaler une nouvelle hausse sur toutes les valeurs sans exception. Il paraît qu'il faut attribuer la hausse sur les chemins de fer à une estafette arrivée de Berlin.

2 1/2% métal. 40 1/8; actions, 1265; chemin du Nord, 47; chemin de Bezbach, 73.

BERLIN, Mercredi 16 Aout. — Les cours ont fléchi aujourd'hui par suite de quelques réalisations de bénéfice et le manque de nouveaux ordres d'achat, quoiqu'il y eût une tendance à la hausse. La tendance fut très favorable qu'on payât même quelques effets au-dessus de la cote. — Les obligations 3 1/2% ferment en hausse sur les cours précédents.

MADRID, Vendredi 11 Aout. — 3% 19 1/2 P. (après la bourse), 199 à 1/4 A.; 5% 11 P. (après la bourse) 10 7/8 A. — Dette sans intérêt 4% (après la bourse) 3 13/16 A. — Coupons 7 A. — Dette courante, négociée 5% 7 A. — Titres provisoires 3 1/4 A. — Banque de St-Ferdinand 50. Escompte de billets 6 à 1/2%. — Changes: Paris, 4 30 P.; Londres, 48 A. — Bayonne, 4-60 P.

BOURSE D'AMSTERDAM, 17 AOUT.

Table with columns for various securities and their prices. Includes items like 'Dette act.', 'Dito dit.', 'Dito int.', 'Comp. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'Int. à Conté', 'O.russe Hope', 'Dito dit.', 'Certific. dito', 'Dito dit.', 'Esp. Ar. 85 1/2', 'Dito de 510 L.', 'Dito Réc. c. 5', 'Dito dit.', 'D'Int. à 6 m 3', 'D'Int. Ardoin', 'Passive', 'Emp des L.O.', 'Deferred', 'Dett. diff. à P.', 'Portug. à L.', 'Dito dit.', 'D'